

<http://enseignants.se-uns.org/Reforme-du-lycee-Point-d-etape>



# Réforme du lycée : Point d'étape

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 11 octobre 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La réforme du lycée va se préparer tout au long de l'année pour une mise en place à la rentrée 2019 (seconde et première) et un nouveau bac en 2021. Quelles sont les prochaines étapes de la préparation de la réforme ? Quelles positions a portées, et va porter, le SE-Unsa ?

### Le positionnement de l'Unsa

Quand d'autres ont crié haut et fort qu'ils étaient contre (par principe) toute évolution du bac et du lycée, se privant sciemment de toute marge de négociation, le syndicat des enseignants de l'Unsa a privilégié l'analyse rigoureuse des nouveautés positives pour les collègues et les élèves, et de celles qui étaient à revoir. Il s'est ainsi posé, d'une part, comme un interlocuteur professionnel et solide pour prendre part aux discussions, et d'autre part, comme un représentant respectueux des collègues qui l'ont élu.

Le SE-Unsa a ainsi voté pour la réduction du nombre d'épreuves terminales, qu'elle revendique de longue date, mais a voté contre les modalités du contrôle continu, n'étant pas satisfait du poids trop important de l'évaluation (voir notre [article](#)). Il n'a soutenu aucun des textes définissant l'organisation du nouveau lycée (du fait des baisses de moyens pour certaines séries technologiques) mais a obtenu, en négociant une abstention, plusieurs ajouts ponctuels, en particulier en classe de seconde (augmentation de la dotation complémentaire).

Tout au long des négociations, le SE-Unsa s'est battu pour les conditions de travail des personnels :

- revendication d'une **indemnité pour évaluation des épreuves en cours d'année** en février 2018 (voir [article](#)) et de modalités souples pour leur organisation
- obtention de **nouveaux moyens pédagogiques pour le bac STMG et le cycle terminal** (une heure-professeur en plus par division, voir [article](#)) en avril 2018
- obtention d'un **nouvel intitulé pour l'enseignement de seconde « sciences numériques et technologiques »**, en avril 2018, sur la base de la proposition SE-Unsa d'une option technologique obligatoire pour tous les élèves de seconde

Le prochain combat du SE-Unsa : revendiquer l'égalité territoriale dans l'accès aux différentes spécialités dans les instances académiques, d'ici janvier 2019, et une carte des spécialités qui renforce l'attractivité de certains établissements ex-éducation prioritaire, en y proposant des spécialités rares.

### Des choix à faire dans les établissements

Les conseils pédagogiques ont commencé à se réunir, chaque établissement doit réfléchir à l'offre de spécialités et plus largement à l'offre d'enseignements proposés aux élèves à la rentrée 2019. Le ministère a publié [une note de service](#) le 6 septembre (voir notre [article](#)) reprenant les spécialités à proposer dans la plupart des établissements et celles qui font l'objet d'une carte académique voire nationale.

Ces spécialités seront proposées sous forme de « menus » selon des modalités d'orientation prévues par la note de service du 27 septembre (voir notre [article](#) ici à ce sujet) :

- une **décision d'orientation** en seconde portant uniquement sur les voies : générale ou technologique (avec dans ce cas la série voulue)
- une **fiche de dialogue** au 2<sup>ème</sup> trimestre entre d'une part l'élève et sa famille, qui formulent 4 à 5 vœux de spécialités, et d'autre part l'équipe éducative, qui émet des recommandations sur ces choix au conseil de classe du second trimestre
- un **choix des spécialités** par les familles après le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Le SE-Unsa a critiqué ces modalités qui ne disent rien sur ce qui se passe quand un élève fait le choix de « menus » qui ne sont pas prévus par l'établissement et qui pourraient obliger l'élève à choisir des spécialités qu'il ne souhaite pas suivre. Le nombre d'enseignements de spécialité lors du choix définitif n'est pas précisé et les interprétations diffèrent selon les interlocuteurs.

Nouveaux programmes: Le SE-Unsa rencontre le CSP

Du 5 au 18 novembre, les enseignants du lycée général et technologique seront consultés sur les nouveaux programmes (enseignements communs, spécialités, options) élaborés au sein du Conseil supérieur des programmes (CSP). Ils seront présentés au Conseil supérieur de l'Éducation en décembre et publiés en janvier.

Le SE-Unsa a fait des propositions pour l'ensemble des disciplines à l'occasion de son audition par le CSP (voir notre [article](#)), et notamment pour l'EPS (à retrouver dans cet [article](#)).

D'autres propositions pour un enseignement scientifique de tronc commun transdisciplinaire, adoptant une entrée par compétences, ont aussi été portées avec d'autres organisations du monde de l'éducation (voir notre [article](#)).

Le SE-Unsa attend que les projets soient publiés officiellement pour s'exprimer mais suite à la rencontre qu'il a eu le 8 octobre avec le CSP, il est inquiet sur les évolutions prévues en français. En revanche, le CSP semble avoir bien intégré une démarche pluri-disciplinaire pour les enseignements de spécialité. Vous pouvez lire ici le compte-rendu de notre rencontre avec le [CSP](#).

Le SE-Unsa sera très attentif à ce les programmes ne cloisonnent pas les disciplines. Il est indispensable que les lycéens comprennent comment elles peuvent s'articuler et ainsi trouvent du sens à leurs apprentissages.

L'autre inconnue majeure car elle façonnera le travail en classe, ce sont les nouvelles définitions des épreuves du baccalauréat. On ne sait toujours rien sur les épreuves communes de contrôle continu, sur l'oral terminal, ni sur les épreuves écrites terminales.

Enfin, le calendrier du bac aura aussi son importance et là aussi, c'est l'inconnu ! Les tractations entre l'enseignement supérieur et l'Éducation nationale semblent bien compliquées : comment concilier les exigences de Parcoursup et celles d'un examen de fin de scolarité au lycée ?